



La Coopération des idées

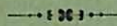
234, Faub. St-Antoine, 234

Revue mensuelle d'Éducation Sociale



SOMMAIRE

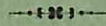
- G. DEHERME..... *Sur l'Éducation populaire (2^e article).*
- RAOUL DE LA GRASSERIE.. *Du travail législatif. I.*
- HENRI MAZEL..... *La France vue de l'étranger.*
- G. DEHERME..... } *Les Livres qui font penser.*
- A. DUFRESNE..... }



ABONNEMENTS

France : Un an : 4 francs. — Six mois : 2 fr.

Étranger : Un an : 6 francs.



Le Numéro : 0 fr. 40

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

157, Faubourg Saint-Antoine (XI^e Art)

PARIS

Changement d'Adresse :
234, Faub. St-Antoine, 234

VIENT DE PARAÎTRE :

Almanach de la Coopération française pour 1904, publié par le Comité central de l'Union Coopérative, sous la direction de M. CH. GIDE, avec la collaboration de MM. de BOYVE, CERNESSE, DAUDÉ-BANCEL, G. DEHERME, DUFOURMANTELLE, HENRI HAYEM, HUMBERT, D^r KOCH, Mme LABERGERIE-DUHAMEL, MUTSCHLER.

On trouvera dans l'Almanach de cette année d'importants documents sur le mouvement coopératif.

En vente à la Coopération des Idées, 0,40 ; franco, 0,50.

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.
Étranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, Paris.



La Coopération des idées

AVIS

Tout ce qui concerne la COOPÉRATION
DES IDÉES doit être adressé comme aupara-
vant à M. DEHERME, 137, faubourg Saint-
Antoine.

Sur l'éducation populaire

(2^e article)

Nous poursuivons notre expérience. Rien n'y manque, et l'on poussera jusqu'au bout. Nous travaillons sur une démagogie en réduction, mais complète. Je la ferai s'exprimer totalement. Qu'on la multiplie par cent mille, et l'on saura ce que cette démagogie débridée, un jour prochain, fera de la société française.

Qui y prend garde ? Tous les services de défense sociale sont désorganisés. Quand ils fonctionnent encore, ce n'est que pour ou contre — pas même le Ministère — mais M. Combes. Le « bon juge » n'est plus celui qui juge bien, c'est celui qui flatte la

sentimentalité niaise et irresponsable des foules au repos.

Ailleurs, c'est l'anarchie mentale et morale. Les esprits et les consciences sont troublés dès qu'ils s'interrogent sincèrement. Dans un cas aussi simple que celui-ci, nous nous égarons. Nous ne savons même pas résoudre une question élémentaire d'honnêteté et de dignité. J'ai noté des hésitations inquiétantes chez des hommes habitués à la réflexion, qui ont commenté Kant et qui font volontiers des discours sur la morale laïque. Les ouvriers, eux, n'ont pas eu d'hésitation. Ils ont été, naturellement, pour le désordre.

Nous en reparlerons. Aujourd'hui encore, bornons-nous à rassembler les faits. La conclusion viendra à son heure. Elles ne sera peut-être pas du goût de ceux qui vivent sur les apparences, sur les mots, ou qui les exploitent ; mais elle sera instructive, pleinement.

* * *

En donnant le « bon à tirer » du précédent numéro, j'insérerais ce post-scriptum :

Le plan de M. X. vient de se découvrir. Il voulait, simplement, s'emparer de l'U. P. On préférerait qu'elle disparût que de la remettre en de telles mains. Que nos amis se rassurent. Les tribunaux sont saisis. L'U. P. est restée libre, malgré tout. Elle restera propre.

Les tribunaux, en effet, sont saisis. Mais je tiens à le faire remarquer, ce n'est pas la *Coopération des Idées* qui est entrée, la première, dans cette voie, ce sont ses adversaires. Je veux dire M. X. et sa suite.

J'avais fermé l'U. P. le 18 avril en annonçant sa

réouverture pour le 1^{er} octobre. Les conférences n'étaient plus possibles, et je n'ai pas fondé et maintenu cette institution pour les agitations morbides de la plèbe, non plus que pour les braillards de réunions publiques. En outre, il ne me plaisait point d'appeler la police.

D'ailleurs, en cette saison, la fermeture provisoire n'avait pas de grands inconvénients, et elle avait par contre de sérieux avantages. D'ici le 1^{er} octobre le calme se serait rétabli, le cabale se serait disloquée, les meilleurs se seraient repris, et alors nous aurions pu reprendre notre tâche sans trop de dégoût, peut-être avec quelque chance.

Cela, M. X. ne pouvait l'admettre. Il dépensera ce qu'il faut, mais il entend que la *Coopération des Idées* devienne sa chose ou disparaisse. Nous verrons bien.

Le 23 avril, je fus averti par M. Lemarquis que le président du Tribunal civil venait de rendre une ordonnance le nommant administrateur provisoire de la *Coopération des Idées*. Je n'avais pas été prévenu, je ne m'y attendais d'aucune manière; on conçoit ma stupéfaction. C'était un « beau coup », comme on dit dans un certain monde qui, au-dessus des préjugés bourgeois, n'a pas pour accoutumé de respecter la propriété des bijoutiers, ni des banquiers plus que celle des universités populaires. Il avait été combiné par M. X. L'ordonnance a été rendue à la requête de M. X., de ses employés à tout faire et de quelques comparses. C'est l'avoué de M. X. qui la présentait, et c'était son avocat qui la défendait. Il faut le dire. Cet homme se complaît dans le scandale, il ne dépend plus de nous de l'éviter. L'U. P. ne se livrera pas.

Le lundi 25 avril, je pris conseil auprès de notre ami Jacques Bonzon, avocat à la Cour, qui voulut bien se charger de l'affaire. J'étais et je reste pour la résistance à outrance. Nous fîmes donc opposition immédiatement, et nous assignâmes les onze requérants, dont M. X. et l'administrateur provisoire, pour le mardi 3 mai. Certes, ce n'était pas trop d'une semaine pour rassembler nos amis dispersés par la fermeture de l'U. P., réunir nos documents. Mais nos adversaires ne voulaient point que nous pussions nous défendre, et c'est le vendredi 29 avril que nous fûmes convoqués. Nous ne pouvions être prêts. L'ordonnance fut donc maintenue.

L'U. P. recevait un coup terrible. Sans doute, cette « mesure conservatoire » ne préjuge en rien sur le fond de l'affaire et, juridiquement, ne porte pas atteinte à nos droits. M. X. ne tient pas encore l'U. P. C'est M. Lemarquis, administrateur judiciaire, qui administre. Nous n'aurions qu'à attendre avec confiance le jugement définitif s'il s'agissait d'une entreprise commerciale ou industrielle. Quand nous rentrerons en possession de l'U. P., nous retrouverons le matériel, le local, le public, nos collaborateurs, nos souscripteurs. Mais l'U. P. est avant tout une idée. Ce qui la constitue organiquement est purement moral et intellectuel, et c'est cela qu'on détruit. M. Lemarquis administrerait fort bien une Société financière en déconfiture, mais il ne peut représenter une idée qu'il ignore. Le groupe de M. X., aura donc toutes facilités pour achever de désorganiser l'U. P. en la salissant.

L'ordonnance était impartiale en principe ; mais en fait le groupe de M. X. avait obtenu tout ce qu'il désirait, tout ce qu'il peut obtenir, tout ce que nous avions à redouter.

Le dimanche 1^{er} mai, sous la signature de nos adversaires, hormis celle de M. X. qui ne paraît que dans les actes judiciaires qui ne sont pas publiés, les journaux socialistes s'empressaient de publier cette lettre :

Monsieur le directeur,

Les récents événements qui se sont déroulés à la *Coopération des Idées* ont été tellement dénaturés qu'il importe de tout remettre au point. A la suite d'une série d'abus d'autorité très graves, commis par M. Deherme, dont les uns sont déjà anciens et dont les autres, plus récents, soulevant une protestation générale, amenèrent de sa part la fermeture arbitraire de l'U. P., les membres de l'association, représentés par quelques-uns des leurs, obtinrent la nomination d'un administrateur provisoire afin d'opérer la réouverture immédiate locale et d'exiger la reddition des comptes. Sur opposition de Deherme à cette ordonnance, l'affaire est revenue le 29 avril.

Après avoir entendu contradictoirement les deux parties, M. Ditte, président du tribunal civil, faisant droit à la requête des membres de l'association, a maintenu M. Lemarquis comme administrateur provisoire.

Entre temps, les camarades les plus anciens et les plus assidus de l'U. P., comprenant que leur association n'avait eu jusqu'alors qu'une existence de fait, décidèrent de lui donner une existence légale.

Ils se réunirent en assemblée générale le 22 avril, votèrent les statuts et élirent leur conseil d'administration, qui seul désormais représente la *Coopération des Idées*, université populaire du Faubourg Saint-Antoine.

L'existence de ce nouvel ordre de fait a été reconnue formellement dans l'un des attendus du jugement de référé rendu hier.

Au surplus, nous tenons à faire remarquer à tous les amis de la *Coopération des Idées*, à tous les conférenciers, à tous ceux qui s'intéressent aux universités populaires, à quelle étrange et mesquine conception de l'U. P. a finalement abouti Deherme : Attendu, dit-il, dans son assigna-

tion aux camarades, « que si les auditeurs habitués de l'œuvre paient une cotisation mensuelle de 0 fr. 50 et reçoivent une carte d'entrée, ils n'ont pas, de ce chef, plus de droit sur l'œuvre que les abonnés d'un théâtre ou les auditeurs payants d'un cours ou d'une série d'attractions n'en peuvent avoir sur les entreprises littéraires ou dramatiques auxquelles ils s'intéressent. »

Tous ceux qui ont travaillé à l'œuvre commune seront stupéfaits et ils comprendront avec nous qu'un homme qui en arrive à formuler des idées semblables ne peut rester à la tête d'une université populaire qui est, par essence, l'œuvre de tous.

La *Coopération des Idées*, qui sort de cette épreuve agrandie et fortifiée, rouvrira ses portes la semaine prochaine, et la première conférence aura lieu jeudi 4 mai.

Veuillez agréer..., etc.

En passant, j'y répondrai sur deux points, — non pour nos adversaires qui savent très bien à quoi s'en tenir, mais pour nos amis... Les autres seront discutés ailleurs.

Les « abus d'autorité » dont il est parlé dans ce factum consistent uniquement en ceci :

1° Il y a trois ans, j'avais essayé de faire administrer l'U. P. par un petit groupe d'auditeurs sélectionnés, et je m'étais retiré en réservant tous mes droits. Ils avaient formé un comité, et, naturellement, cela n'allait pas. Après trois mois d'essai plutôt malheureux, à la veille du terme, le président de ce comité, en son nom et au nom de quelques-uns de ses collègues, me pria de reprendre la direction. J'acceptai. On ne protesta pas alors; mais il y eut, paraît-il, quelques petites vanités froissées. C'est cela qui écume aujourd'hui.

2° Celui qui, tout récent, a soulevé la « protestation générale », mais qu'on n'ose préciser, c'est la séparation d'avec M. X. Je recommencerai chaque fois que

ce sera nécessaire, et c'est cela qui justifie le mieux, pour une U. P., une direction unique, sans contrôle, et continue.

Quant aux considérants de M. Bonzon, ils signifient qu'en effet, avec 0 fr. 50 par mois, et même plus, on peut vivre dans l'U. P., y profiter de tous les avantages, au même titre; pour tous, librement, s'y grouper comme on l'entend, y discuter courtoisement; mais non pas mettre le feu à la maison ni chasser le propriétaire du local, celui qui a conçu l'œuvre, qui la dirige, qui en accepte toutes les charges et tous les risques, qui sauvegarde toutes les libertés.

Quand M. Lemarquis se présenta avec un huissier, le lundi 2 mai, je refusai de lui ouvrir. Ce fut avec un commissaire de police et après qu'un serrurier eût croché nos serrures qu'il pénétra dans l'U. P. et en prit possession.

Le lendemain, j'adressais cette lettre aux journaux :

Monsieur le gérant,

Vous avez publié, dans votre numéro de dimanche, une lettre d'un prétendu comité de la *Coopération des Idées*. Je vous prie d'insérer ma réponse.

M. le président du Tribunal civil a maintenu son ordonnance nommant un administrateur provisoire de la *Coopération des Idées*. Je me trouve ainsi dépossédé d'une œuvre qui est mienne, d'un titre qui m'appartient. Il est de notoriété publique que j'ai fondé l'Université populaire, que j'en ai assumé toutes les charges, toutes les responsabilités. Si l'on m'a aidé, c'est pour l'œuvre précise que je proposais — non pour une autre. J'ajoute que j'y ai mis le meilleur de moi-même depuis dix ans, et que je n'en ai profité d'aucune manière.

L'ordonnance qui vient d'être exécutée tue une œuvre belle et forte. Je proteste, avec tous mes amis, énergiquement. J'ai fait appel aussitôt. Mais, aujourd'hui même, l'administrateur provisoire s'est présenté accompagné du commissaire de police et d'un serrurier. Ayant refusé d'ouvrir, de remettre les clefs et les livres, ils ont fracturé les portes de mon local. Je tiens à ce que l'on sache bien que je n'ai cédé que devant la force, que je réserve toutes mes revendications.

Veuillez agréer, etc...

G. DEHERME.

De toutes parts m'arrivaient des témoignages de sympathie. Il fallait agir. On me conseilla d'organiser une réunion de protestation. Je louai une petite salle de marchand de vins, je lançai quelques invitations. Je comptais sur 100 personnes, nous fûmes plus de 200. M. Jacques Bonzon expliqua la situation judiciaire absurde dans laquelle nous nous trouvons, il montra comment nous en pourrions sortir. La résolution suivante fut adoptée à l'unanimité :

Les auditeurs, conférenciers et amis de *la Coopération des Idées*, assemblés au nombre de plus de deux cents, en réunion privée, place Voltaire, 7, soutiennent Deherme dans l'action judiciaire à laquelle il a été malgré lui entraîné, lui promettent de rester unis à lui sitôt qu'il pourra rouvrir le local de son œuvre, ainsi qu'ils le désirent vivement ; mais reconnaissent que s'il a dû fermer, c'est uniquement à cause du scandale qu'on essayait de créer chaque soir au cours des conférences.

A la sortie, un des employés de M. X. distribuait des exemplaires du journal *le Peuple français* qui a consacré un article sympathique à *la Coopération des Idées*. Je le note en passant, parce que c'était la pre-

mière manifestation d'une attitude nouvelle de nos adversaires.

..

M. Lemarquis a ouvert l'U. P. le 14 mai. C'est M. Maurice Vernes, professeur à l'École des Hautes-Études, qui a inauguré cette singulière série par une conférence sur la « Morale religieuse et la morale rationnelle ». J'aime à croire que les croyants, puis qu'on se proposait de critiquer leur morale, en ont savouré comme il convenait l'ironie précieuse.

M. X. triomphait. C'est en son honneur, si j'ose dire, qu'un universitaire pourfendait la morale religieuse au nom de la morale rationnelle. Et les journaux socialistes publiaient ce bulletin de victoire, envoyé par le groupe de M. X. :

Tous les anciens sociétaires de *la Coopération des Idées*, camarades connus pour leur dévouement à la démocratie, se sont retrouvés à cette occasion. Ainsi tombent les insinuations perfides apportées depuis deux mois par la presse réactionnaire contre les membres de cette Université populaire.

Nous félicitons nos camarades d'avoir su, par leur fermeté, par leur union, déjouer les manœuvres employées depuis quelque temps pour faire dévier *la Coopération des Idées*.

Tout est là. M. X., « camarade connu pour son dévouement à la démocratie » veut empêcher Deherme de faire dévier *la Coopération des Idées* !...

Dans un autre journal — il y en a pour toutes les couleurs — ce communiqué finissait par cette phrase : « Nous empêcherons l'U. P. de devenir une succursale du *Sillon* ».

Qu'est-ce que les Instituts populaires catholiques de Marc Sangnier viennent faire ici ? Quel rapport y a-t-il entre *le Sillon* et mon refus de collaborer avec M. X. pour les motifs que l'on sait ? Veut-on dire que pour être socialiste classé, un pur, il me fallait subir ce patronage compromettant ? Est-ce qu'un simple mouvement de dignité rendrait suspect de cléricalisme ?

On le pourrait croire. Eh bien ! que nos adversaires enregistrent encore cet aveu maladroit, je suis coutumier de ces « maladroites ». Je conviens que je suis capable, pour certaines actions sociales bien définies, de coopérer avec Marc Sangnier, clérical avéré, et que dans aucun cas je n'accepterais cette collaboration avec M. X. « camarade dévoué à la démocratie ». On le voit, j'offre de la prise.

La vérité est qu'on voudrait bien déplacer la question, entraîner la presse socialiste et décider ceux qui se refusent à lier partie avec M. X., quelque désir qu'ils en aient, en leur fournissant un prétexte acceptable. A l'heure présente, le « cléricalisme » sert à tout, et nos braves ouvriers sont vite devenus des politiciens retors. Mais je ne m'affecte pas pour si peu. Ils s'en apercevront.

J'ai dit l'iniquité. Je ne puis entrer dans les détails des procédés répugnants qui ont été employés. On a pu voir d'ailleurs, par les pièces que j'ai déjà publiées dans mes deux articles, où en sont arrivés de braves gens, mais d'intelligence médiocre, entraînés par la griserie du nombre, l'irresponsabilité du troupeau, abrutis par des théories insuffisamment critiquées ou

mal assimilées. Et le pire, c'est qu'ils iront jusqu'où il plaira à M. X. de les conduire, ils ne reculeront devant rien. Ils sont tenus par une sorte de complicité dans le mal, la plus solide des chaînes. Je sais que quelques-uns voudraient s'en défaire. Ils ne le peuvent. Cette solidarité-là ne se laisse point dénoncer. Ayant menti, ils n'ont aucune raison pour se refuser à d'autres mensonges encore. S'il en prend fantaisie à M. X. il trouvera demain cinquante témoins pour attester, en jurant sur la République démocratique et sociale, qui n'en surveillera pas, que je lui ai pris sa montre dans son gousset.

Si l'on en rencontre un et qu'on lui montre l'ignominie des actes auxquels il participe anonymement, il répondra : « Que voulez-vous, c'est de la guerre ! » Un autre laissera entendre qu'il fait ainsi de profonde politique. Ce n'est pas sottise seulement.



Mais il y a d'autres responsables.

A l'ordinaire, les conducteurs du peuple suivent. Mais ici le terrain n'est pas propice. La situation est embarrassante. M. X. est décidément trop connu dans les salles de rédaction. Ah ! si l'on pouvait parler « cléricisme », « administration par le peuple » !...

On y supplée par des petites notes perfides. Je suis une parole libre, une action droite, et *la Coopération des Idées* est une maison libre. Cela n'est pas tolérable pour les partis. Il faut annihiler l'homme et détruire l'œuvre.

De cette espèce, je n'en suis pas surpris. Mais il est des hommes dont j'attendais mieux. Ceux-là pou-

vaient, au début, parler net, arrêter l'audace de M. X... et empêcher ainsi une cinquantaine de travailleurs de s'avilir. L'éducation sociale ne se fait pas seulement par de beaux discours. Ils eussent sauvé l'U. P., arrêté le scandale. Ils ont préféré leur tranquillité. Ils ont craint aussi de s'aliéner une partie du public populaire. Passons. Je sais de reste que la démocratie développe la lâcheté, en haut comme en bas, et qu'elle en crèvera.

On peut dérouler de belles périodes sur la libre pensée : la pire servitude n'est pas de s'incliner devant le Pape, qui, somme toute, représente une pensée, si périmée non sans grandeur encore ; mais de s'aplatir devant les grossiers instincts tyranniques de la foule.

Le Congrès des U. P. eût pu être fécond : il fut piteux. L'anticléricalisme n'est pas constructif, et le parlementarisme démocratique bafouille. J'ai hâte de le dire, *la Coopération des Idées* n'en était pas. Mais quoi qu'on fasse contre nous, elle restera le type de l'U. P. — et elle disparue, ce sera la fin de ce mouvement utile. Ernest-Charles, dans un article de *Gil Blas* consacré à notre affaire, sous le titre « la Fin d'une œuvre », écrivait justement :

Il y eut des fautes et des erreurs... Mais l'initiative de M. Deherme, l'effort du public populaire demeurent dignes d'admiration. La pire faute et la plus grave erreur vinrent — ayons le courage ou plus simplement la loyauté de le dire — vinrent de la bourgeoisie qui ne sut pas comprendre son devoir social, j'allais ajouter son intérêt social. Elle ne sut pas comprendre qu'en favorisant les œuvres d'éducation populaire, elle travaillait pour elle-même au-

tant que pour le peuple ; et qu'elle avait tout à gagner au rapprochement plutôt qu'à la lutte des classes ! Réduites à leurs propres ressources, les U. P. ont périclité. Maintenant l'œuvre même de Deherme est atteinte. Tant pis ! C'est une belle œuvre à recommencer.

Le « Château » de M. X... est devenu le « groupe-ment social des universités populaires », et *la Fédération des U. P.*, *la Société des amis des U. P.* ont laissé faire ; les U. P., de Paris, hormis *la Coopération des Idées*, ont accepté.

Il est vrai que le Congrès des U. P. a émis des vœux pour la loi des huit heures, la Paix, la séparation des Églises et de l'État, l'émancipation de la femme.

S'il a quelque patience, M. X..., baron millionnaire, sera avant peu le grand maître des U. P. de « lutte de classe », suivant l'élégante formule qui obtint un si vif succès au Congrès. Espérons.

..

Lucien Descaves, dans un amical article du *Journal*, dont je ne puis relever toutes les inexactitudes, a écrit : « La faiblesse de Deherme fut de compter sur la reconnaissance de ses adhérents ». C'est une erreur. Je n'ai compté que sur les résultats sociaux de mon action. Or nous devons reconnaître qu'il n'y en a pas, et, ce qui est pire, qu'il ne peut y en avoir.

Descaves dit encore : « Il a raison d'écrire lui-même : « La maison est à tous ceux qui pourront y venir ; je veux dire qu'elle est à une idée sociale. » Mais il a tort d'ajouter : « Une idée dont je me considère comme le gardien indispensable ». Pourquoi indispensable ? Personne n'est indispensable, et le triomphe d'une idée n'est pas l'œuvre d'un seul, mais

vaient, au début, parler net, arrêter l'audace de M. X... et empêcher ainsi une cinquantaine de travailleurs de s'avilir. L'éducation sociale ne se fait pas seulement par de beaux discours. Ils eussent sauvé l'U. P., arrêté le scandale. Ils ont préféré leur tranquillité. Ils ont craint aussi de s'aliéner une partie du public populaire. Passons. Je sais de reste que la démocratie développe la lâcheté, en haut comme en bas, et qu'elle en crèvera.

On peut dérouler de belles périodes sur la libre pensée : la pire servitude n'est pas de s'incliner devant le Pape, qui, somme toute, représente une pensée, si périmée non sans grandeur encore ; mais de s'aplatir devant les grossiers instincts tyranniques de la foule.

..

Le Congrès des U. P. eût pu être fécond : il fut piteux. L'anticléricalisme n'est pas constructif, et le parlementarisme démocratique bafouille. J'ai hâte de le dire, *la Coopération des Idées* n'en était pas. Mais quoi qu'on fasse contre nous, elle restera le type de l'U. P. — et elle disparue, ce sera la fin de ce mouvement utile. Ernest-Charles, dans un article de *Gil Blas* consacré à notre affaire, sous le titre « la Fin d'une œuvre », écrivait justement :

Il y eut des fautes et des erreurs... Mais l'initiative de M. Deherme, l'effort du public populaire demeurent dignes d'admiration. La pire faute et la plus grave erreur vinrent — ayons le courage ou plus simplement la loyauté de le dire — vinrent de la bourgeoisie qui ne sut pas comprendre son devoir social, j'allais ajouter son intérêt social. Elle ne sut pas comprendre qu'en favorisant les œuvres d'éducation populaire, elle travaillait pour elle-même au-

tant que pour le peuple; et qu'elle avait tout à gagner au rapprochement plutôt qu'à la lutte des classes! Réduites à leurs propres ressources, les U. P. ont périéclité. Maintenant l'œuvre même de Deherme est atteinte. Tant pis! C'est une belle œuvre à recommencer.

Le « Château » de M. X... est devenu le « groupe-ment social des universités populaires », et la *Fédération des U. P.*, la *Société des amis des U. P.* ont laissé faire; les U. P., de Paris, hormis la *Coopération des Idées*, ont accepté.

Il est vrai que le Congrès des U. P. a émis des vœux pour la loi des huit heures, la Paix, la séparation des Églises et de l'État, l'émancipation de la femme.

S'il a quelque patience, M. X..., baron millionnaire, sera avant peu le grand maître des U. P. de « lutte de classe », suivant l'élégante formule qui obtint un si vif succès au Congrès. Espérons.

..

Lucien Descaves, dans un amical article du *Journal*, dont je ne puis relever toutes les inexactitudes, a écrit : « La faiblesse de Deherme fut de compter sur la reconnaissance de ses adhérents ». C'est une erreur. Je n'ai compté que sur les résultats sociaux de mon action. Or nous devons reconnaître qu'il n'y en a pas, et, ce qui est pire, qu'il ne peut y en avoir.

Descaves dit encore : « Il a raison d'écrire lui-même : « La maison est à tous ceux qui pourront y venir; je veux dire qu'elle est à une idée sociale. » Mais il a tort d'ajouter : « Une idée dont je me considère comme le gardien indispensable ». Pourquoi indispensable? Personne n'est indispensable, et le triomphe d'une idée n'est pas l'œuvre d'un seul, mais

de tous. La coopération « comporte des rôles et pas de personnage ». Je répondrai d'abord à l'auteur de la *Clairière* que la coopération n'est pas une comédie. Il ne faut pas se payer de mots ni de comparaisons. J'ai cru aussi qu'il n'y avait pas d'homme indispensable. C'est une des nombreuses superstitions démocratiques. J'en suis revenu, à l'user. Il n'y a pas d'homme indispensable en tout, partout et toujours, — il y en a, pour une tâche définie à un moment et en un lieu donnés. Et il faut qu'il y en ait de plus en plus. Il importe de combattre bravement la présomption démocratique qui s'imagine qu'il n'est pas besoin de direction unique et continue ni de capacité spéciale. Que Descaves, puisqu'il a assez des discours, cesse d'écrire et collabore à une coopérative et à une U. P., et il ne tardera pas à s'en convaincre. Mais j'ai voulu dire surtout que ma direction était indispensable, au moins en ce moment, à cause de l'état d'indiscipline, de démoralisation où se trouvait une partie du public de l'U. P. A mon retour, je n'avais pas l'intention de reprendre cette direction, je ne l'ai pas reprise aussitôt. J'ai toujours déploré, mes amis le savent, d'être indispensable ici. Je comptais bien ne l'être plus. On sait dans quelles conditions j'ai assumé de nouveau cette lourde charge, contrairement à tous mes intérêts personnels.

∴

Et maintenant, qu'allons-nous faire?

Nous ne désarmerons pas.

Mais il nous faut attendre que justice nous soit rendue et que nous puissions reprendre notre œuvre. Ne ferons-nous qu'attendre, resterons-nous les bras croisés? Non pas.

Il faut s'abstenir d'abord, systématiquement, de participer à l'U. P. de M. X. administrée par M. Lemarkuis, — comme auditeur, comme conférencier, à quelque titre que ce soit. Consentir à faire des conférences en ce moment, pour le compte du groupe de M. X. c'est aider nos adversaires, c'est leur livrer l'U. P. On a pu ouvrir notre local par la force, avec quelque monnaie on a pu faire des affiches, nous voler notre titre ; des conférenciers, plus soucieux de parler devant une apparence d'auditoire commandé de service que des intérêts supérieurs de l'U. P. et d'éducation sociale, ont pu venir, — il faut qu'on sache bien que tout cela est mort et n'a pas d'âme. L'U. P. n'est pas un local, un mobilier, — elle n'est rien sans la dignité qui la garde ni l'esprit qui l'anime.

La revue continuera de paraître et tiendra chaque mois nos amis au courant. Il faut la répandre, nous recueillir des abonnements. Je continue de rester, avec la revue, chez moi, 157, *faubourg Saint-Antoine*.

Jusqu'à ce que l'ordonnance soit rapportée ou le procès terminé, c'est-à-dire jusqu'à ce que nous rentrions en possession de l'U. P., nous invitons nos amis, qui auront des communications à nous faire ou des renseignements à nous demander, à assister aux petites réunions amicales que nous tiendrons provisoirement tous les lundis, 76, *faubourg Saint-Antoine*. Nous organiserons aussi des promenades, le dimanche, pour les familles de l'U. P., plus nombreuses que je le croyais d'abord, qui ont préféré leur dignité et leur liberté aux attraits du « Château » de M. X., « groupement social des U. P. ». La première de ces promenades aura lieu au moment où paraîtra ce numéro en retard, le dimanche 5 juin. Nous irons

aux gorges d'Apremont et de Franchard, dans la forêt de Fontainebleau.

J'ai reçu, de toutes parts, de nombreux et touchants témoignages de sympathie. Je ne puis répondre à tous. Merci à tous.

G. DEHERME.

P.-S. — L'ancien groupe d'études qui avait ses séances le vendredi, à l'U.P. se réunira provisoirement le lundi, 76, Fg. St.-Antoine. Il faut essayer de mettre d'accord sa vie avec ses idées.

Du travail législatif

On s'est trop habitué, suivant nous, à considérer la confections des lois comme un pouvoir et un honneur, confiés à des personnes privilégiées remplissant une fonction politique ; l'impression n'a pas entièrement disparu du temps où la législation semblait descendre du mont Sinaï ou rapportée d'une contrée lointaine et magique avec une autorité d'oracle. Il faudrait pour obtenir de meilleurs résultats, considérer le travail législatif comme un travail ordinaire, plus difficile peut-être lorsqu'il est bien fait, plus important aussi, puisqu'il règle d'avance une foule d'actions, mais n'étant pas au fond d'une autre nature que tout autre travail ; demandant surtout la capacité et l'honnêteté de celui qui s'y emploie, devant avoir une méthode expérimentale et féconde, éviter certains vices et atteindre l'exactitude d'un travail de précision. Ainsi envisagé, ce travail, tous mots pompeux et même tous principes proprement

dits mis à l'écart, doit constituer une science d'abord, un art ensuite, dont il importe d'établir les traits essentiels, au lieu de le livrer, comme on le fait à l'empirisme. Nous voudrions, très rapidement, dans de petites études successives, indiquer les nombreux défauts du travail législatif actuel, les réformes qu'il appelle, les idées générales qui devraient l'inspirer, les causes qui le font dévier, les conditions nécessaires pour son fonctionnement parfait, surtout en notre pays et à notre époque. Cela ne touche nullement à l'ensemble de son organisation constitutionnelle ; nous ne l'étudierons pas à cette hauteur ; mais dans son exercice pratique et quotidien.

Nous commencerons par un point qui paraît être de la plus grande importance : la réalité elle-même, la sincérité de ce travail. Trop souvent, aux esprits et aux intérêts affamés de justice, on n'offre qu'une satisfaction législative apparente, un véritable leurre qui a pour inconvénient non seulement de tromper une attente légitime, mais aussi de dégoûter de l'idéal même par son application simulée ou mensongère ; il s'agit de l'avortement de l'œuvre même.

I

Du mirage législatif.

Il s'agit, en effet, d'un véritable *mirage*, c'est-à-dire d'un objet enchanteur, capable de calmer bien des souffrances et de redresser bien des torts, qui semble tout proche mais qui, à mesure qu'on s'avance, s'éloigne. Si on ne l'apercevait jamais que dans son propre rêve, sans doute on souffrirait de son absence, mais beaucoup moins ; en présence de l'impossibilité de

l'obtenir, on l'oublierait peut-être, mais sa promesse active le désir, et si elle n'est pas remplie ou ne l'est que dérisoirement, la désillusion est si forte qu'on se prend à maudire ceux qui vous l'ont causée.

Le désir de justice, d'équité, d'égalité est si grand toujours, qu'il forme un des instincts, les plus élevés et les plus profonds de la mentalité humaine. C'est aussi l'un des plus sociaux. Mais la justice ne se réalise pas seulement en détail, dans chaque cas particulier, car elle serait anarchique et incohérente appliquant tantôt une règle, tantôt une autre; elle serait aussi très arbitraire dépendant de l'acception des personnes, sans aucun frein objectif. Puis elle ne consiste pas seulement dans la solution d'un litige proprement dit, mais aussi dans un encouragement égal donné à chacune des classes de citoyens, dans des secours, dans des honneurs accordés, en un mot dans toute l'intervention sociale nécessaire et légitime. Pour tous ces cas, il faut des règles générales, préexistantes; ces règles générales, communes à tous, sont les lois.

Les lois variant suivant les pays, quoi qu'on ait exagéré la nécessité de ces variations, elles progressent suivant les temps, et cette progression doit être continue, sans quoi la société manque à sa mission. Elle doit s'accomplir souvent avec lenteur et sagesse, surtout lorsqu'il s'agit des perfectionnements et des détails; mais il n'en est pas toujours ainsi, et c'est précisément le point qui nous occupe en ce moment; parfois une poussée populaire ou, plus exactement, nationale, exige qu'une loi soit établie, instaurant une institution nouvelle, répondant à des besoins intenses, réparant une injustice accumulée; alors il y a urgence à légiférer. Si l'on tarde trop

longtemps, les impatiences deviennent extrêmes, quelque vice social va empoisonner la société, l'opinion publique fermente, de véritables périls vont naître pour les individus, les consciences s'indignent, et si sur beaucoup de points essentiels à la fois les mêmes sympathies apparaissent, une révolution va éclater.

Cependant que l'intérêt général réclame, un nombre relativement petit de citoyens voudrait l'éloigner la plus longtemps possible, parce que l'innovation léserait ses intérêts, ses idées, ou une longue habitude. S'ils détiennent le pouvoir exclusivement, leur opposition prévaudra et ils ne dissimulent point que la loi désirée n'aura jamais lieu. Mais il est possible que le public réclamant ait une grande force, possède la majorité ; que feront alors les Gouvernements ? Ils sentent que leur opposition définitive deviendrait inutile, qu'il vaut mieux temporiser, louver et, en fin de compte, ne pas empêcher la naissance de la loi nouvelle, mais convertir cette naissance en avortement. De cette façon ils pourront réussir, d'autant plus qu'ils n'auront point l'orgueil de cette réussite, ce qui leur est indifférent, mais que leurs adversaires n'en auront point l'humiliation et que, grâce à leur ignorance, ceux-ci se tiendront pour satisfaits. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'ils s'apercevront du stratagème. Ils voudront alors refaire la loi à nouveau ; mais il est beaucoup plus facile de bien faire au début et de toutes pièces une loi nouvelle, avec tous les enthousiasmes de la première heure ; lorsqu'elle s'est refroidie, elle oppose sa rigidité à l'effort nouveau. D'ailleurs, cet effort est moins intense, il ne s'agit plus que de redresser, non de fonder. Enfin cette loi tant désirée ne valait pas la

peine de ce désir, elle s'est montrée vide et vaine ; en se réalisant, elle a défloré son idéal. On a réussi à l'en dégoûter.

Ce sont ces divers procédés, employés par les adversaires dissimulés, non point de telle ou telle loi en particulier, mais de toutes les lois de progrès, que nous voulons sommairement décrire pour bien faire comprendre la manœuvre dans son ensemble. Pour cela, il faut l'analyser préalablement.

Il est fort rare que le législateur prenne de lui-même l'initiative réelle d'une transformation sociale ou économique ; il faut qu'il y soit longtemps sollicité par l'opinion publique manifestée par la presse, les appels des corps professionnels, les travaux des publicistes. Il y a toute une campagne extra-parlementaire qui précède. On ne saurait précisément l'en blâmer, car il importe qu'une loi réponde à un besoin social certain, et une versalité législative continue ne serait certes pas un bien. Cependant le législateur qui sort presque toujours des classes dirigeantes ou lettrées pourrait, plus souvent, proposer de lui-même des institutions utiles ; car au stade de l'évolution où nous sommes parvenus, tout n'est plus coutumier, la volonté éclairée joue aussi un grand rôle. Mais le législateur est un peu indolent, il a peut-être assez à faire avec le travail qui lui est distribué ; enfin il aime peu le changement, le déplacement des habitudes. Quoi qu'il en soit, pendant cette période d'incubation nécessaire, de vie intra-utérine du projet, nous ne saurions le blâmer de son abstention.

Mais, à un moment donné, l'élaboration extra-parlementaire est terminée, un projet sort de l'initiative parlementaire ou est déposé par le Gouvernement. Voici le travail législatif commencé ou qui peut com-

mencer. Quelle sera, en général l'attitude de chacun des législateurs ? Il semble qu'il va se hâter de l'étudier, de l'approuver s'il le trouve juste, de l'élaborer parlementairement cette fois et de le voter au plus vite. Cela arrive, en effet, quelquefois, lorsqu'il s'agit d'une loi politique émanant d'un Gouvernement ou d'un groupe avec lequel il se trouve en communion politique ; alors la discussion, le vote peuvent n'être que trop rapides, car il importe de ne pas laisser les oppositions réunir leurs forces. Mais dans tout autre cas, il en est autrement. Le législateur va essayer, par tous les moyens, de retarder le vote de la loi, surtout lorsque cette loi n'est pas favorable à ses intérêts de classe et par conséquent à ses intérêts personnels. Mais il ne veut pas que ce retard paraisse volontaire, car alors c'en serait fait peut-être de sa popularité. Il y a là un problème de politique qu'il faut résoudre : paraître désirer et même hâter le vote de la loi, et en réalité le retarder sous mille prétextes qui ne semblent pas des prétextes, mais paraissent nécessités par une meilleure confection ou amenés par le jeu constitutionnel, régulier. Parmi ces moyens, d'ailleurs, il y en a qui ne sont pas voulus, mais mécaniques, mais ils concourent singulièrement vers le but.

Tout d'abord, ne faut-il pas, avant de prendre parti en connaissance de cause, que l'élaboration par l'opinion publique soit suivie de celle par les gens compétents, par les pouvoirs techniques. Le député ne peut tout connaître par lui-même, pas plus que le juge ne peut statuer souvent sans expertise préalable. Une loi de réformes fiscales appelle l'avis des financiers et aussi des administrations spéciales. Il en est de même de toutes autres. Il faut bien que les Chambres de commerce soient consultées en matière

commerciale. Rien de plus juste, et nous serions plutôt d'avis de multiplier ces consultations, car elles sont fort utiles. Mais on pêche à cet égard sous plusieurs rapports. D'une part ces consultations n'ont pas toujours lieu ou elles sont incomplètes. C'est ainsi que toutes les lois qui touchent en quelque point à l'un de nos grands Codes, ne devraient pouvoir être discutées qu'après avoir recueilli l'avis de tous les tribunaux; or il n'en est pas ainsi, ceux-ci ne sont consultés que de temps en temps, au hasard et quand on y pense. Ce n'est pas tout, il serait nécessaire dans le même cas de consulter tous les barreaux, toutes les chambres d'avoués, car ils sont tout à fait compétents pour la pratique du droit; on ne le fait que rarement; nous reviendrons là-dessus. Voilà un premier défaut grave. Le second est celui-ci. La consultation ainsi fournie est sujette à caution, car on a consulté des personnes qui, par l'habitude et tempérament sont partisans quand même du *statu quo*, et profondément misonéistes; aussi sont-ils presque toujours contraires aux innovations proposées. Il y a là un danger, car on peut ensuite prétendre qu'il y a témérité à adopter un projet rejeté par les gens compétents. Il advient même souvent qu'après une telle consultation le projet ne reparait pas devant le Parlement quoiqu'il puisse être fort utile, et le législateur malgré lui s'échappe alors par la tangente sous la plus belle des raisons. Il faudrait non pas se passer de leur avis, ce serait un tort, mais consulter en même temps ceux de situation et d'intérêts contraires, par exemple, à côté des juges ceux qui gravitent autour d'eux, les justiciables dont l'avis individuel serait provoqué; à côté des notaires ou des conservateurs des hypothèques,

quand il s'agit d'une réforme hypothécaire, les propriétaires ; à côté des chambres d'industrie ou de commerce, les ouvriers. On se conformerait au proverbe trivial, mais si vrai : qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ; or aujourd'hui, en toute matière, on n'entend qu'une cloche. Enfin, un troisième vice rentre davantage dans notre sujet. Il s'agit du retard qui résulte de ces consultations. On les fait successivement et non simultanément, ce qui les rendrait beaucoup plus rapides ; d'abord dans une région, puis dans une autre, puis on laisse à chacun un temps indéfini pour répondre, au lieu de lui assigner un délai raisonnable ; aussi chacun en prend à son aise, on ne se hâte pas parce qu'on n'est pas vivement intéressé, on n'est pas intéressé parce qu'on sait d'avance que l'on tiendra peu de cas de l'avis donné, que peut-être même il restera dans les cartons du ministère sans être lu par les commissions. D'ailleurs le corps consulté nommé pour rapporteur un de ses membres et l'on attend longtemps le rapport. On le discute mollement et celui même qui est chargé de le copier y met un retard convenable. Lorsque tous ces avis sont centralisés, il s'est passé un temps fort long, mais le Parlement n'en est nullement contrarié ; il l'est lorsque les consultations données parviennent plus tôt, car la première barrière se trouve surmontée.

Il s'en formera bientôt souvent une autre. Le Parlement renverra à une commission, non point parlementaire, car il faut des hommes spéciaux, pour discuter et le sujet est très technique ou est réputé l'être, mais à une commission extra-parlementaire qui gardera longtemps la question sans y répondre. Ce sera un nouveau retard. Les avis seront partagés et l'opi-

commerciale. Rien de plus juste, et nous serions plutôt d'avis de multiplier ces consultations, car elles sont fort utiles. Mais on pêche à cet égard sous plusieurs rapports. D'une part ces consultations n'ont pas toujours lieu ou elles sont incomplètes. C'est ainsi que toutes les lois qui touchent en quelque point à l'un de nos grands Codes, ne devraient pouvoir être discutées qu'après avoir recueilli l'avis de tous les tribunaux; or il n'en est pas ainsi, ceux-ci ne sont consultés que de temps en temps, au hasard et quand on y pense. Ce n'est pas tout, il serait nécessaire dans le même cas de consulter tous les barreaux, toutes les chambres d'avoués, car ils sont tout à fait compétents pour la pratique du droit; on ne le fait que rarement; nous reviendrons là-dessus. Voilà un premier défaut grave. Le second est celui-ci. La consultation ainsi fournie est sujette à caution, car on a consulté des personnes qui, par l'habitude et tempérament sont partisans quand même du *statu quo*, et profondément misonéistes; aussi sont-ils presque toujours contraires aux innovations proposées. Il y a là un danger, car on peut ensuite prétendre qu'il y a témérité à adopter un projet rejeté par les gens compétents. Il advient même souvent qu'après une telle consultation le projet ne reparait pas devant le Parlement quoiqu'il puisse être fort utile, et le législateur malgré lui s'échappe alors par la tangente sous la plus belle des raisons. Il faudrait non pas se passer de leur avis, ce serait un tort, mais consulter en même temps ceux de situation et d'intérêts contraires, par exemple, à côté des juges ceux qui gravitent autour d'eux, les justiciables dont l'avis individuel serait provoqué; à côté des notaires ou des conservateurs des hypothèques,

quand il s'agit d'une réforme hypothécaire, les propriétaires ; à côté des chambres d'industrie ou de commerce, les ouvriers. On se conformerait au proverbe trivial, mais si vrai : qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ; or aujourd'hui, en toute matière, on n'entend qu'une cloche. Enfin, un troisième vice rentre davantage dans notre sujet. Il s'agit du retard qui résulte de ces consultations. On les fait successivement et non simultanément, ce qui les rendrait beaucoup plus rapides ; d'abord dans une région, puis dans une autre, puis on laisse à chacun un temps indéfini pour répondre, au lieu de lui assigner un délai raisonnable ; aussi chacun en prend à son aise, on ne se hâte pas parce qu'on n'est pas vivement intéressé, on n'est pas intéressé parce qu'on sait d'avance que l'on tiendra peu de cas de l'avis donné, que peut-être même il restera dans les cartons du ministère sans être lu par les commissions. D'ailleurs le corps consulté nommé pour rapporteur un de ses membres et l'on attend longtemps le rapport. On le discute mollement et celui même qui est chargé de le copier y met un retard convenable. Lorsque tous ces avis sont centralisés, il s'est passé un temps fort long, mais le Parlement n'en est nullement contrarié ; il l'est lorsque les consultations données parviennent plus tôt, car la première barrière se trouve surmontée.

Il s'en formera bientôt souvent une autre. Le Parlement renverra à une commission, non point parlementaire, car il faut des hommes spéciaux, pour discuter et le sujet est très technique ou est réputé l'être, mais à une commission extra-parlementaire qui gardera longtemps la question sans y répondre. Ce sera un nouveau retard. Les avis seront partagés et l'opi-

nion misonéiste aura des chances de prévaloir ; si elle ne prévaut pas, on aura encore la ressource de soumettre à une autre commission, parlementaire cette fois.

Tous les projets ne sont pas susceptibles de renvoi à une commission extra parlementaire. A ce stade, on est vis-à-vis du public dans une posture excellente. Le projet a été pris en considération, il va réussir dans son ensemble ; et toutes les opinions, tous les intérêts qui attendaient avec impatience se déclarent pour le moment satisfaits. L'examen qui va commencer est une preuve de sagesse de la part du législateur. Le mirage est tout proche ; encore un peu d'attente, et on va le saisir, il s'approche à chaque pas... Il recule, car l'examen de la commission est très lent ; elle ne dit ni oui, ni non, son rapporteur non plus ; une foule de distinctions sont introduites. Pendant ce temps, la Chambre ne manifeste aucune impatience, car elle est surchargée d'autres occupations et d'autres projets qui sont plus anciens.

Enfin le travail de la commission aboutit ; le projet primitif y est souvent défiguré ; quelquefois il ne reste plus que le cadre, les numéros des articles, mais le titre demeure, et ce titre suffit. La maturité est d'ailleurs complète. La Chambre, après une élaboration aussi consciencieuse n'aura plus qu'à voter ; d'autant plus que le tour de la discussion du projet est venu cette fois très régulièrement. Mais on a compté sans la grande politique qui ne se contente pas de remplir les interstices du travail législatif ordinaire, mais qui l'interrompt à chaque instant et en prend la place. Il ne s'agit pas de la politique véritable répondant aux grandes directions du pays, mais de la politique de politicien pour appuyer ou renverser

le ministère, pour interpellier ou se faire interpellier. Voilà le projet oublié pour quelques temps et lorsqu'il reviendra à sa place, peut-être une autre interpellation viendra-t-elle l'interrompre.

Cependant le voici en discussion. Il est bien rare que cette discussion aboutisse promptement à un vote conforme. Voilà une loi nécessaire pour la popularité, désagréable pour les intérêts des dirigeants, ne trouvera-t-on pas quelque autre moyen de la retarder? Il semble que non. Sans doute, des amendements peuvent être proposés et ils sont nombreux, incohérents quelquefois avec le reste du texte, et ils vont demander quelques jours de débat, mais ce court délai est insignifiant. Heureusement, tel amendement a besoin d'une nouvelle étude, il faut le renvoyer à la commission et avec lui l'ensemble; on a trouvé; le renvoi est prononcé; la commission travaillera à loisir, il faut attendre. Le public est bien un peu mécontent, mais il se calme, en pensant que c'est la fin de l'attente.

La commission examine à nouveau, le projet revient à la Chambre, un nouveau renvoi est rarement possible, il faut discuter définitivement. On le fait; de nouveaux amendements, des contre-projets surgissent, une foule d'orateurs sont inscrits, un des partis fait une obstruction constante; cependant le vote a lieu en première, en seconde lecture, sur l'ensemble, sur les divers articles; la loi est née; combien diffère-t-elle du projet? Nous le verrons tout à l'heure, mais elle est née.

Pas tout à fait; elle n'est née que chez un de ses parents, il faut la collaboration de l'autre. Dans presque tous les pays, il y a deux Chambres dont le concours, l'accord est nécessaire. Celle qui examine

la première le projet est la Chambre populaire, plus novatrice que l'autre, celle qui le discute la seconde est la chambre aristocratique, plus misonéiste par définition. Aussi lorsqu'elle a triomphé chez l'une, la loi chez l'autre succombe souvent, le premier vote n'est que provisoire. Si elle succombe, tout est fini ; c'est la force d'inertie qui l'emporte, telle est la règle constitutionnelle, ni le pouvoir exécutif, ni le referendum populaire, ne peuvent dénouer le conflit. La loi subit un veto essentiel. Il en résulte un effet curieux. Souvent la Chambre des députés vote une loi qui lui répugne, elle le fait même à grand fracas, sûre de s'obtenir ainsi une facile popularité, mais parce qu'elle est sûre ou parce qu'elle se croit sûre que l'autre la rejettera et prendra à sa charge l'impopularité de ce rejet ; si elle était certaine que la loi passerait à l'autre Chambre, elle se serait bien gardée de la voter. Cette manœuvre a été souvent relevée. Il faut ajouter qu'en France elle est tombée maintenant en quasi désuétude. Lorsque par sa constitution le Sénat était conservateur et misonéiste, elle fonctionnait pleinement, aussi la suppression du Sénat figurait-elle dans les programmes démocratiques, on voulait le détruire parce qu'il donnait signe de vie ; maintenant, par son mode de recrutement et à la suite des élections nouvelles, il n'a plus de tendances antagonistes et le plus souvent se contente d'enregistrer, aussi veut-on le conserver ; d'où ce balancement singulier, bien digne d'attirer l'attention du psychologue, que lorsqu'une institution remplit son rôle naturel, on la rejette, et lorsqu'elle n'est plus qu'une survivance on la conserve. Quoiqu'il en soit, quand il ne s'agit plus de politique, une loi admise par la Chambre est encore rejetée par le Sénat. Cette

fois l'attente est trompée ; elle avait duré longtemps, la désillusion n'est que plus forte.

Mais le refus de la Chambre haute n'est pas toujours aussi cruel. Il y a seulement des articles qui choquent les idées du Sénat ; en général ce sont les plus importants. Après une longue discussion, le projet est approuvée par lui, sauf ces articles réservés ; il est renvoyé à la Chambre des députés pour que celle-ci se mette d'accord. Devant elle les débats recommencent. On fait certaines concessions, on en refuse certaines autres. Nouveau renvoi au Sénat, et souvent il y a plusieurs tours de navette. On va enfin transiger et la loi se trouvera votée définitivement, non sans des renvois aux commissions et des retards infinis.

Tout à coup on s'aperçoit que la législature est à sa fin. Qu'importe ! Une nouvelle législature va commencer ; elle va continuer l'œuvre entreprise à partir du point où elle en est. Il ne reste plus à se mettre d'accord que sur un article unique, on tâchera de le faire. Sans doute, si la distribution des partis n'est plus la même à la Chambre, si la majorité est déplacée, on comprendra qu'un seul point puisse faire échec à toute la loi, la nouvelle Chambre ne pourra être tenue, sur ce qui reste à faire, d'être du même avis que l'ancienne. Il faut même aller plus loin, elle pourra rejeter l'ensemble de la loi. Mais si elle est homogène à l'ancienne, il est probable qu'elle statuera sur le point laissé en suspens, comme l'ancienne elle-même. Du reste, elle sera libre, mais, au moins, qu'elle statue, soit sur l'article restant, soit sur la loi entière. Tout le travail fait ne peut être perdu. C'est ce que tout le monde pense ; on attend avec impatience et espoir la fin du débat. Illusion encore. Cette

fin n'aura jamais lieu. Si l'idée n'est pas abandonnée, il faudra tout recommencer à nouveau. Tout l'examen des commissions, les votes parlementaires, le projet lui-même n'ont plus aucune valeur définitive puisqu'il n'y avait pas eu un vote complet. Ce qui s'est passé n'aura eu qu'un résultat : fatiguer et dégoûter du projet ; aussi, si quelquefois le projet est présenté de nouveau, c'est après un long délai. Nous n'en voulons donner qu'un exemple : au cours de la législature dernière, un projet très important émanant du gouvernement lui-même a été présenté en France sur la réforme de la procédure civile. Tout le monde sait combien cette réforme est urgente, combien la procédure actuelle est surannée, incohérente, longue et coûteuse ; le projet n'est pas parfait, mais cependant est un grand progrès ; le changement de législature l'a fait tomber d'un coup, il n'en reste qu'un souvenir, et ce souvenir va s'effaçant, il n'est pas repris. Il y a là peut-être une des causes les plus actives de l'éternel *statu quo*, et n'est-ce pas quelquefois avec un malin plaisir que le législateur qui s'en va voit périr une œuvre qu'il avait entreprise à regret ?

Peut-être pas, et est-ce plutôt avec paresse qu'il le suit du regard, désintéressé et indifférent. Mais il est un cas cependant où il n'existe aucun doute, et c'est bien une joie secrète qui l'anime cette fois. C'est le cas de la loi à intention électorale. Tant qu'ont duré ses pouvoirs, la Chambre a été vivement sollicitée de voter une loi qu'elle croit mauvaise ou contraire à ses intérêts, mais que ses électeurs exigeaient impérieusement. Que faire ? Employer le moyen le plus topique : temporiser et encore temporiser. C'est ce qu'elle fait, mais ce jeu finit par être découvert. La

législature touche à sa fin, la réélection va être compromise. Il faut se hâter et cependant il ne faut pas voter cette loi, désastreuse peut-être pour les intérêts de classe. Le moyen est trouvé. On montre autant de hâte qu'on avait montré de paresse ; l'urgence est déclarée, la loi même est votée d'un trait ainsi qu'on absorbe quelquefois d'un trait quelque désagréable pilule, mais c'est sans danger. Il faudra passer à une autre lecture, ou une autre Chambre devra voter à son tour. C'est alors que vont naître les difficultés salutaires ! Cependant on paraîtra vouloir vite les résoudre, la bonne volonté est extrême. Mais, c'était prévu, la législature écourte, et on lègue ce vote quelque peu répugnant à des successeurs ou à soi-même si l'on est réélu, mais alors la réélection compensera au delà cet ennui. Quant aux intéressés, aux électeurs, toujours confiants, ils réalisent celui qui avait des intentions si pures, sûrs qu'il va dans ce cas les accomplir. La loi votée en partie sera une des meilleures amorces électorales.

Tels sont les retards indéfinis que subit le travail législatif, retards, les uns conscients, les autres inconscients, dont quelques-uns longtemps ignorés, mais qui finissent par devenir de la plus publique notoriété. Ils favorisent au plus haut point les instincts misonéistes des dirigeants et trompent les espérances, sans doute, quelquefois mauvaises, mais le plus souvent légitimes, soit de l'ensemble des gouvernés, soit de telle ou telle classe, surtout des classes laborieuses qui ont besoin d'être aidées dans leur lutte pénible pour la vie. Les aspirations languissent pendant ce temps, l'idéal se décolore, on s'habitue à ne plus rien vouloir fortement, on se dit lorsqu'une idée commence son triomphe en devenant officielle

qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres et qu'elle peut disparaître ou être de réalisation tellement retardée, qu'alors nous l'aurons oubliée ou que d'autres soucis ou des infortunes seront survenues dans l'intervalle.

(A suivre).

RAOUL DE LA GRASSERIE.

La France vue par l'étranger

Malade ou bien portant, on aime toujours à se faire ausculter. Peut-être est-ce pour cela que la mode des enquêtes : *La France est-elle en décadence ?* continue à sévir. Manie pas trop blâmable, au surplus, puisque, pour les journaux à court de copie, elle est salutaire, et pour le lecteur parfois instructive. Sachons donc gré à l'*Européen* d'avoir obtenu et publié une centaine de réponses d'étrangers. Je ne sais plus qui définissait l'Etranger : une Postérité vivante.

Tout d'abord, c'est un Espagnol, M. Salvador Canals, qui me semble avoir le plus congrûment formulé le préambule. « Voilà une question bien embarrassante pour un étranger. S'il répond *oui* tout court, il ne sera pas gentil, même courtois. S'il dit *non*, on mettra peut-être sur le compte de la galanterie hospitalière cette réponse flatteuse... »

Peut-être que, par contre, un de nous résumerait semblablement la conclusion : « Voilà un bouquet de réponses bien embarrassantes pour un Français ! Qui sait si ces messieurs étrangers, tout en répondant *oui* ou *non*, n'ont pas pensé à leur propre intérêt plus qu'au nôtre ? » Et en effet, il semble bien qu'on peut grouper « sympathiquement » les réponses :

Les Allemands : Pas du tout en décadence, la France ! Très forte même. Pas si forte que l'Allemagne, sans doute, mais très forte.

Les Espagnols : Hélas, en pleine décadence, la France. Mais tout le monde en Europe y est. Qui n'est pas en décadence ?

Les Anglais : Mais non ! Mais non ! Pays plein de ressources ! Plein de sagesse, surtout depuis qu'il ne veut plus jouer les premiers rôles sur mer.

Les petits peuples : Nous aussi nous avons jadis joué dans l'histoire un grand rôle ! Est-ce que nous sommes pour cela en décadence ?

Les cléricomanes : Le même air sur deux paroles : Tout est perdu chez vous, les anticléricaux gouvernent ! Tout est sauvé chez vous, les anticléricaux dominant !

Les Israélites : La même parole sur deux airs, un plaintif : « Ah ! comme l'Affaire a failli mal tourner ! » un triomphal : « Ah ! comme l'Affaire a fini par bien tourner ! »

Passons au détail. Sur un certain nombre de points l'accord est général. Aucun de ces Messieurs ne s'avise de dire que notre domination est aussi gênante pour eux qu'au temps de Louis XIV et de Napoléon. Tous, d'autre part, reconnaissent que nous ne jouons pas précisément les éclopés dans le monde et que si nous semblons marcher moins vite, c'est que d'autres, autour de nous, ont pris (est-ce pour longtemps ?) le pas de course. Pour le ralentissement de la natalité, notamment, ils ajoutent que l'équilibre ne tardera pas à s'établir. D'ailleurs, il s'extasient de bonne grâce sur Paris, sur les Salons, sur les théâtres, etc. Mais tout ceci est si connu qu'il est inutile d'insister.

Je cherche dans toutes ces réponses d'étrangers,

l'observation aiguë, le jugement à la fois désintéressé et définitif que nous ne saurions, paraît-il, porter sur nous-mêmes ; je ne trouve pas grand'chose.

Voici une période assez substantielle d'un Hollandais, M. Fokher : « La consommation croissante des boissons alcooliques, surtout de l'absinthe ; le protectionnisme qui se traduit par des droits de douanes et des primes de navigation ; les dépenses démesurées pour l'armée et la marine ; la position inférieure où la femme, notamment la femme mariée, est tenue par la législation et l'opinion ; l'insuffisance de l'enseignement pour les indigents où il n'est guère tenu compte des destinées probables des élèves des deux sexes ; l'inexistence de toute législation en matière d'assurances ouvrières obligatoires, voilà les raisons principales qui ont fait perdre à la France sa place prépondérante. D'autre part, le sol fertile et l'heureux climat de la France joints au morcellement de la propriété terrienne et à l'esprit d'économie des populations rurales, les heureuses dispositions de l'artisan français pour tout ce qui touche les lignes et les couleurs, la colonisation française notamment dans l'Afrique du Nord, sa langue glorieuse, voilà autant de raisons qui nous défendent de désespérer de l'avenir. » Tout ceci mériterait un commentaire pas à pas. Que de points d'interrogation ! Peut-être ce qui me semblait substantiel est-il un peu superficiel...

Chez M. Oscar Browning, de Cambridge, une bonne note pour nous : « Après 1870, nous autres Anglais cherchâmes pendant longtemps de l'érudition en Allemagne. Mais tous les ans, ses nouveautés perdent en importance, et nous tournons de nouveau nos regards vers la France. » Chez M. Verner von Heidenstam, de Stockholm, une boule noire dont on

peut se consoler : « Oui, comme métropole des plaisirs, la France est en décadence, et les lieux de réjouissances de Paris sont, comparés à ceux de Londres, si poussiéreux et si médiocres, que l'on peut les comparer à de vieux habits mis au rebut. »

Parfois des divergences assez curieuses. Le milieu parisien dont le cosmopolitisme est vu si favorablement par tant d'étrangers est regardé par M. Edmond Picard, de Bruxelles, comme un foyer corrompateur pour l'âme française. Tel personnage de notre histoire, Napoléon III, est traité de criminel par M. Rossetti, de Londres, et de génie libérateur par M. Frederihsen, de Copenhague. Je voudrais ne pas parler de nos gouvernants actuels. Pourtant je dois bien noter une opinion d'un enthousiasme surprenant : « Je viens de lire les discours de M. Combes. Cela me fascine. Votre premier ministre me semble une merveille. Ses discours me confondent par leur lucidité, leur force, leur profondeur, et leur prévision. » Comme on ne peut supposer que M. Andrew D. White, ancien ambassadeur des États-Unis à Berlin et à Saint-Pétersbourg, se paie notre tête, il faut admettre que M. Combes est supérieur à ce que disent ses adversaires, et prendre la résolution de lire le recueil dont il s'agit dès que l'occasion s'en présentera.

En fait de prévision faut-il accepter celle de M. Vilfredo Pareto, de Lausanne : « La transformation de la France, si elle n'est pas entravée par quelque grande guerre européenne, aboutira nécessairement à une révolution, aussi violente et aussi meurtrière que celle de 1789. » Quand on a justement étudié celle-ci, et un peu réfléchi sur celle-là, il est permis de ne pas être de cet avis. L'affolement des uns au sujet du socialisme est aussi étrange que l'enthousiasme des autres.

Revenons à la question : la France est-elle en décadence ? M. Bernard Shaw, de Londres, répond : « Il faut bien qu'elle le soit, du moment que ses directeurs de journaux se mettent à poser des questions aussi stupides ». Rectifions : l'*Européen* se fait un mérite de n'être pas un journal de France. Son rédacteur en chef est Suisse, et de ses quatre directeurs il n'y a qu'un Français, fort peu bienveillant d'ailleurs, pour les autres Français qui ne partagent pas sa confession religieuse, M. Seignobos; les autres sont : un Russe, un Suédois et un Espagnol.

Dans un dernier numéro, l'*Européen* a consulté pourtant quelques-uns de nos compatriotes sur la question. Et, par un curieux hasard, tous ceux de notre race appartiennent à la même confession religieuse que M. Seignobos. A peine trois ou quatre font exception, M. Charles Morice, le docteur Grasset, Rémy de Gourmont. Il est fâcheux qu'il n'y en ait pas davantage, car les réponses de ces deux ou trois sont parmi les plus sages. Voici, par exemple, la conclusion de M. Rémy de Gourmont : « La prospérité est très grande. Elle l'est au point que les excès politiques peuvent à peine la diminuer passagèrement. Si la France avait un gouvernement plus représentatif de son esprit, à la fois sceptique et pratique, sagement aventureux, elle serait encore en bien meilleur point. Mais elle n'a pas cela, ne l'a jamais eu que par brefs intervalles, et ne l'aura sans doute pas davantage à l'avenir. Malgré cette cause de faiblesse, la France a singulièrement grandi depuis vingt-cinq ans. Il y a dans la race un génie politique latent qui parfois s'incarne en un homme d'État. Sa dernière incarnation fut Jules Ferry (Ici je ne suivrai pas Rémy de Gourmont. Ferry me semble très surfait. Ce n'est pas lui,

mais son prédécesseur du Congrès de Berlin qui nous a valu la Tunisie; Ferry n'y a été que pour la façon maladroite dont la chose se fit, et qui nous brouilla dix ans avec l'Italie. Ce n'est pas à lui davantage que nous devons le Tonkin; au contraire, il faillit nous le faire perdre. Enfin, ce qu'on oublie trop, c'est Ferry qui a cédé à l'Angleterre nos établissements du bas Niger, toute la Nigeria actuelle la faute la plus grave après la perte de l'Égypte que nous ayons commise depuis vingt-cinq ans). Si l'exemple de cet intelligent conquérant ne se perd pas, si les idées d'humanitarisme restent dans le domaine spéculatif où elles sont innocentes et même bénéficiantes, si le pays demeure prêt à l'action, je ne vois pas de décadence possible, sinon au sens restreint de crise momentanée... On ne peut se connaître soi-même. Que l'on nous juge. Nous n'avons, quant à nous, qu'à réclamer naïvement le premier rang, et à le défendre au besoin. C'est notre rôle, et c'est celui de tout être vivant et fort, conscient de sa vie et de sa force. »

Voilà qui est parfait. Qu'est-ce qu'un peuple en décadence? C'est un peuple qui se croit en décadence. Le salut est en nous, comme dit Tolstoï.

HENRI MAZEL.

Les Livres qui font penser

Les Lois morbides de l'Association des idées, par M. PELLETIER, 3 francs (Jules Roussel, édit., 1, rue Casimir-Delavigne). — L'auteur étudie d'abord la place de l'association des idées dans les processus psychiques. Il rappelle

les lois de l'association : loi de ressemblance, loi de contiguïté, loi de contraste, loi de répétition, loi d'association systématique, loi d'inhibition systématique. Il montre ce qu'elles ont de fondamental dans le mécanisme de la pensée, et qu'on les retrouve toujours à la base de toute opération mentale.

L'auteur a étudié l'association chez les aliénés, notamment chez les maniaques et les débiles, ce qui constitue un ensemble d'expériences psychologiques intéressantes.

Guerre et Paix, par TOLSTOÏ, 4 vol. à 2 fr. 50 (Stock, éd., 27, rue Richelieu). — C'est l'œuvre capitale de Tolstoï. Nul n'a su, comme lui, en telles pages immortelles de *Guerre et Paix*, décrire l'horreur de la guerre et sa tragique grandeur. La bataille de la Moskova, Napoléon c'est de l'histoire vivante. La traduction de Bienstock est littérale et intégrale.

Histoire d'un Colon, par EUGÈNE JUNG, 3 fr. 50 (Félix Juven, éd., 122, rue Réaumur). — C'est un point de vue sur la colonisation au Tonkin, — celui du colon. On a déjà formulé l'idéal du colon : La terre par la concession gratuite, la main d'œuvre par la corvée, la rémunération par la prime. Ce point de vue est faux. En outre, il est dangereux. La colonisation n'a pas pour objet d'enrichir, par tous les moyens, quelques colons. Cela seul ne justifierait point tout le sang qu'elle a coûté. Il y a les indigènes, il y a la mère-patrie, il y a les intérêts supérieurs de la civilisation blanche.

Sans doute, l'Administration coloniale est insuffisante, elle n'aide pas toujours les colons comme il conviendrait ; si son goût excessif de la tranquillité est une heureuse garantie pour les indigènes, c'est aussi, souvent, un inconvénient pour les colons, qui auraient besoin de renseignements précis, exacts, et de décisions promptes. Mais il n'en est pas moins vrai que l'Administration a raison de résister aux exigences injustifiées des colons, — en ce qui concerne la réglementation de la main-d'œuvre par exemple.

Le livre de M. Jung est intéressant à plus d'un titre. D'abord, il a été vécu ; ensuite il est passionné, et par là il est sincère. Il nous découvre l'état d'esprit de nos colons

au Tonkin. Certes, si l'on s'en tenait à la lecture de ce livre on n'aurait qu'une idée très fautive de la question, car il est incomplet; mais c'est un bon document qu'il convient de mettre en face des apologies officielles.

Prostitués, par HAN RYNER, 3 fr. 50 (Société parisienne d'Édition, 5, rue de Savoie). — Les prostitués, ce sont ceux qui trafiquent de leurs pensées, comme les filles de leurs corps, ce sont les gens de lettres. M. Han Ryner malmène donc les célébrités les plus notoires du jour. Proudhon, dans les *Majorats littéraires*, avait déjà flétri ceux qui font commerce de l'absolu.

M. Han Ryner dit des choses essentielles sur la honteuse vénalité du verbe. Jalousie! clamera la gendelette fustigée. Han Ryner, d'un noble geste, lui montre « l'âpre et superbe chemin de salut ». Chimère! hurlera la tourbe des prostitués. « Trois hommes au moins l'ont connu, répliquera Han Ryner, depuis que les prétendus intellectuels ont perverti l'intelligence humaine, depuis que les sophistes, vendeurs de fausse science, ont triomphé des Socrate, donneurs de vraie sagesse. O mes frères en prostitution, saluons nos trois héros : Saint Paul qui adresse aux Romains et aux Corinthiens de sublimes épîtres, mais qui se refuse aux simonies, qui ne vit ni de l'autel ni de la parole, qui, pour avoir à manger, tisse des tentes; Saint Spinoza qui compose la plus logique, ou creuse la plus profonde des philosophies, mais qui, ayant besoin chaque jour de quelques pains de gruau pour soutenir son corps ascétique, ne veut pas les obtenir comme professeur, méprise les chaires offertes et poit des verres de lunettes; saint Tolstoï, le plus noble génie de notre temps, qui donne ses livres libérateurs et ne se reconnaît le droit de dîner que lorsqu'il a raccommoé une paire de souliers. »

Metz la Lorraine, par LÉON BIGOT (Librairie Lejeune, à Verdun). — Quelques pages émues sur Metz par un Français qui n'est pas un chauvin,

La vie d'un simple. Mémoires d'un métayer, par ÉMILE GUILLAUMIN. 3 fr. 50 (Stock, éd., 27, rue Richelieu). —

L'auteur est un paysan qui parle des paysans et de la vie rurale; ce livre n'est pas seulement un bon document social, mais encore une œuvre littéraire intéressante.

G. DEHERME.

La Jeunesse de Paul Méliande, roman, par J. SAGERET, 3 fr. 50 (Perrin, éd., 35, rue des Grands-Augustins). — M. Méliande occupe dans la société une situation confortable qu'il est persuadé ne devoir qu'à son propre mérite; en réalité, il n'est, comme bien d'autres, qu'un pauvre homme. Sa conscience est modestement meublée d'un certain nombre de clichés qu'il s'imagine être de salutaires et indispensables principes, et qu'il compte inculquer de bonne heure à son fils Paul. C'est tout son idéal d'éducation, et il emploie pour y atteindre un moyen des plus simples, sinon des meilleurs: il fait sans cesse appel à la mémoire, jamais à la réflexion, en s'aidant, non de la persuasion, mais de la force que lui confère l'autorité paternelle.

Le jeune Paul, qui tient de sa mère un esprit vif et un cœur affectueux, n'apprécie guère cette méthode, même quand elle lui est appliquée, pour l'éducation religieuse, par un vieil abbé qui n'en connaît et n'en conçoit point d'autre; aussi tente-t-il quelques révoltes, mais elles sont immédiatement et énergiquement réprimées.

Ses parents morts, Paul est confié par son aïeul aux soins des « bons Pères ». Il se retrouve soumis au même système d'éducation, mais singulièrement perfectionné, c'est-à-dire aggravé. Après quelques années, il est officiellement préparé à la vie: son apprentissage va commencer.

Il nous le raconte lui-même, dans la troisième partie du roman, avec une ingénuité charmante, mêlée de fine ironie. Il était bien doué, et livré à ses propres moyens, il est capable de réagir et de se débarrasser peu à peu des formules creuses dont on avait cru devoir le munir: il pourra donc, quand même, devenir un homme.

Cette histoire, qui est celle de tant de jeunesses, nous est vivement contée; cependant, la troisième partie nous a paru un peu longue, probablement parce que les deux précédentes l'avaient trop bien préparée. Mais les parents et les éducateurs liront ce roman; d'abord, il les amusera,

certainement ; peut-être, ensuite, les amènera-t-il à réfléchir sur eux-mêmes ; et cela sera bon, car le fâcheux système de M. Méliande n'est pas appliqué que chez les « bons Pères » ; malheureusement !

A. DUFRESNE.

La dépopulation, par P.-A. HIRSCH, o fr. 40 (Storck, éd., 16, rue de Condé). — C'est le texte d'une conférence qui fut faite à la *Coopérations des Idées*. L'auteur semble se préoccuper beaucoup plus des souffrances individuelles du paupérisme que de la nécessité sociale, pour un peuple, d'être fort. On reconnaîtra que ce n'est pas d'une bonne méthode sociologique. Ce travail n'en est pas moins des plus intéressants et les réflexions que nous présente M. Hirsch n'en sont pas moins des plus suggestives. Nous engageons nos lecteurs qui n'ont pu entendre la conférence à lire la brochure.

L'Auvergne, par JEAN AJALBERT, 3 fr. 50 (Stock, éd., 27, rue Richelieu). — M. Jean Ajalbert nous fait aimer sa province, la terre de ses morts, dans son passé, son décor, ses monuments, son humanité. C'est de la vie, et c'est de l'art.

Péril jaune et Japon, par AUSTIN DE CROZE, 1 franc, (comptoir général d'éditions, 8, rue Favart). — C'est, à la *Coopération des Idées*, sous la présidence de M. Léon de Rosny que l'auteur a fait, sous ce titre, une brillante conférence. M. Austin de Croze a donné plus d'ampleur à son sujet, il y a joint d'importantes notes, et la conférence est devenue ce substantiel petit livre. C'est une apologie enthousiaste du Japon. L'auteur ne croit pas au péril jaune. Il déteste la Russie des Tsars. Ce sont là des sentiments qui pénètrent facilement des Français.

Le Japon est agréable, et la Russie est terrible. Mais il faut envisager les conséquences, redoutables pour la civilisation européenne, d'une défaite russe.

La conciliation internationale. Le rapprochement franco-anglais, o fr. 50 (Flammarion, éd.). — Brochure de propagande pour la paix internationale publiée par le

groupe parlementaire français de l'arbitrage international.

La propriété devant le droit naturel, par DUGAST, 1 fr. 25 (Giard et Brière, éd., 16, rue Soufflot.)

Grandes femmes de l'histoire, par EDOUARD MICHEL, 1 fr. 50 (Caen).

Les Menettes de Roumégoux, par ARMAND DELINAS, 3 fr. 50 (Storck : éd.). — Petites scènes de la vie de province représentées avec verve.

L'Ouvrier. *Vade mecum à l'usage des adultes* par ALBERT DUPIN (Ch. Delagrane, éd. 15, rue Soufflot). — Cet excellent petit livre sera très utile aux ouvriers et aux jeunes apprentis. Sous une forme très claire, connue, il leur donne les renseignements indispensables sur ce qu'ils doivent savoir de leurs droits et de leurs devoirs. L'éducation personnelle de l'ouvrier, l'éducation sociale du métier (l'éducation légale du métier (lois de protection, lois d'organisation, loi d'association), l'éducation économique de l'ouvrier, les actes de la vie comportent les cinq parties de cet ouvrage de 262 pages, substantiel et bienfaisant. Il faut le propager.

G. D.



Le Directeur-gérant : G. DEHERME.

En vente à la « Coopération des Idées »

	Franco
<i>Un Pessimiste français</i> , par G. Deherme.	0 25 0 30
<i>Tolstoï</i> , par Suarès.	1 » 1 15
<i>Le Palais du Peuple</i> , par Gabriel Séailles.	0 10 0 15
<i>Lettres d'un répétiteur en congé</i> , par Brenn.	0 60 0 70
<i>Jules Lagneau</i> (avec portrait)	0 50 0 60
<i>Le Coopérationisme</i> (illustré) par A.-D. Bancel, broché.	1 50 1 70
<i>La Coopération des Idées. — Une tentative d'éducation et d'organisation populaires</i> , par G. Deherme	0 50 0 55
<i>Le Mouvement éthique</i> , par Alf. Moullet.	0 50 0 65
<i>Les Règles de l'Honnête Discussion selon Pascal</i> , par Paul Desjardin	0 60 0 70
<i>Almanach de la Coopération</i>	0 40 0 50
<i>La Guerre et la Paix par des chiffres</i> , par Lucien Le Foyer.	0 20 0 25
<i>Que peut l'École contre la Guerre ?</i> par E. Triebel, traduit par V. Rossignol	0 10 0 15
<i>Spoliation des Indigènes de Nouvelle-Calédonie</i>	0 25 0 35
<i>Les Œuvres de fraternité rurale</i> , par Leo Valleteau	0 60 0 70
<i>Le Bon Sens en face du Dogme et de la Morale</i> , par Pierre Martel.	0 50 0 65
<i>Recherches sur la Mentalité humaine</i> , par P. Froment.	» » 4 »

Franco

<i>Qui veut la santé et du bonheur ?</i> par A. Marrot	1 » 1 15
<i>Le Positivisme en dix pages</i> , par le colonel Bombard	0 10 0 15
<i>Pour l'Ouvrière</i> , par L. Varene	1 50 1 75
<i>La Philosophie positive</i> , par Émile Corra.	0 60 0 80

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés. SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc

Vient de paraître :

LA DÉPOPULATION

Par P.-A. HIRSCH

0 fr. 40

à la Coopération des Idées

La COOPÉRATION des IDEES

Revue mensuelle
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié
toile 10 fr. — France : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco 5 fr. 50.
— Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50.

(1900-1901)

La Coopération des Idées, journal
hebdomadaire d'action et d'éducation
sociale (63 numéros). — 3 francs. —
Franco : 3 fr. 50.

(1901-1902-1903)

La Coopération des Idées, revue
mensuelle d'éducation sociale (12 nu-
méros, 400 pages). Non relié : 3 fr.
Franco : 3 fr. 50.

ANNONCES, la ligne : 1 fr.

Coopérative vinicole générale

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Statuts déposés chez M^e Brulle
notaire à Libourne

Siège social : LIBOURNE (Gironde)

Succursales à Montpellier, Épernay,
Chassagne, Montrachet et Cognac

Vins français de toutes provenances

Spécialité de fournitures aux
Sociétés coopératives

Echantillons et Renseignements franco

Le Courrier de la Presse

21, boulevard Montmartre, 21

PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000
journaux par jour

NOUVEAU CIGARE NASAL ET BUCCAL DE A. DAUDÉ

Ce cigare inhalateur est absolument remarquable pour la guérison des maladies des voies respiratoires, du coryza, etc. Il supplée avantageusement les cigares de tabac et se recommande par l'odeur agréable qu'il répand autour du fumeur.

Envoi d'un **cigare** et d'un **flacon** franco contre un mandat de **4 francs** adressé à

M. A. DAUDÉ, pharmacien, à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales).